



Budget participatif de la jeunesse en Ardèche Charte de l'ambassadeur dans l'espace public

Le budget participatif de la jeunesse en Ardèche a été élaboré par plus de 200 jeunes Ardéchois.es âgé.e.s de 11 à 30 ans, dans l'objectif de permettre aux citoyen.ne.s (de tout âge) de proposer et de choisir des projets à mettre en œuvre sur le territoire.

1. Qu'est-ce qu'un ambassadeur du budget participatif ?

L'ambassadeur du budget participatif de la jeunesse en Ardèche **s'engage bénévolement à communiquer et faire connaître la démarche**. La capacité à **toucher un public large et diversifié** est une des clés de réussite d'un budget participatif.

L'ambassadeur participe à créer une mobilisation citoyenne autour du budget participatif et **en particulier chez les jeunes** de 11 à 30 ans.

L'ambassadeur prend part, selon sa disponibilité, aux **ateliers participatifs** proposés sur la communication autour du budget participatif.

L'ambassadeur agit de manière **autonome**, selon ses envies et ses disponibilités. Des éléments de communication (affiches, flyers...) peuvent être mis à sa disposition par le Conseil départemental.

Cette activité ne pourra donner lieu à aucune rémunération ni indemnité de quelque nature qu'elle soit de la part du Conseil départemental.

2. Les engagements de l'ambassadeur

En signant cette charte, l'ambassadeur s'engage, dans le cadre de sa communication autour du budget participatif, à :

- Respecter le règlement du budget participatif de la jeunesse en Ardèche.
- Respecter les principes d'une **communication bienveillante**.
- Respecter le **cadre légal des campagnes d'affichage** et de **distribution de tracts** dans l'espace public, y compris en période de réserve électorale.
- Ne pas tenir, ou partager, des propos discriminatoires ou diffamatoires, incitant à la haine ou à la violence.
- Ne pas détourner les éléments de communication à des fins malveillantes.
- Ne pas tenir, ou partager, des propos liés à des organisations politiques.

- Communiquer et agir au service de la démarche budget participatif, en respect avec **ses valeurs d'ouverture, de transparence et d'inclusion.**

En cas de non-respect de cette charte, chaque ambassadeur engage sa responsabilité individuelle.

L'ambassadeur, s'il est mineur, doit impérativement **se rapprocher d'une structure locale** avant d'engager des actions de communication dans l'espace public. La liste des structures locales engagées dans la démarche est disponible sur jeparticipe.ardeche.fr.

3. Les engagements du Conseil départemental

En signant cette charte, le Conseil départemental s'engage, dans le cadre de la démarche de l'ambassadeur, à :

- Fournir des éléments de communication (affiches, flyers) à la demande de l'ambassadeur.
- Se tenir à la disposition de l'ambassadeur pour répondre à ses questions et le conseiller sur les actions à mener dans l'espace public.

4. Conseils pour les ambassadeurs

Pour mobiliser des citoyens dans l'espace public :

- Communiquez sur la démarche dans des lieux de vie locale
- Présentez la démarche avec des phrases simples et efficaces
- Respectez le refus de discuter d'un.e citoyen.ne
- Renvoyez vers le site jeparticipe.ardeche.fr si besoin



Dans le cadre du budget participatif, je m'engage pour le budget participatif à respecter les articles de la charte et à fournir une copie de mon attestation responsabilité civile*.

Nom :

Prénom :

Mail :

Fait à, le

Signature :

*L'attestation responsabilité civile est collectée pour des questions d'assurance et sera conservée jusqu'à la fin de l'année 2020.